

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 juin 2016

Présents : Mme Brigitte TEIXIDO, MM. Christian SORET, Claude DASSE, Gilles THOMAS, Alain ROCHETTE, Xavier MAUNOURY, Gérard PAQUERAUD, Thierry VANDEBROUCK,

Absents avec pouvoir :

- Catherine KRET donne pouvoir à Christian SORET
- Stéphanie HAMON donne pouvoir à Gérard PAQUERAUD
- Patrick DUPREZ donne pouvoir à Gilles THOMAS
- Bernard LEROY donne pouvoir à Alain ROCHETTE

Absents non excusés : Catherine CARPENTIER, Jean -Jacques LETAILLEUR, Dominique NEVEU.

Secrétaire de séance : Alain ROCHETTE

La séance est ouverte à 20 h 30 ; le Conseil Municipal a délibéré et pris position sur les sujets qui suivent.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 mars 2016.

Après lecture par Monsieur le Maire, le procès-verbal de ce conseil municipal est approuvé, à l'unanimité des membres du conseil, présents et représentés.

2) BUDGET : DECISION MODIFICATIVE

Pour régler les travaux routiers entrepris dans la rue de Butel et ceux concernant la plantation de la vigne du Parc « Loisirs et sports », il est demandé aux membres du conseil, présents et représentés, de valider le transfert de 25 985€, du compte 021 au compte 011.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord.

3) CREATION D'UN APPARTEMENT AU SECOND ETAGE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS JFC GIR

Suite à la délibération « 15/2016 » du conseil municipal du 23 mars dernier portant sur la réhabilitation des combles de la maison des associations JFC GIR, pour un montant estimé par l'architecte M FIGEA de 124 158, 54 €TTC, il est proposé :

A. LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE

Mr le maire propose de confier la maîtrise d'œuvre de la construction de l'appartement à Michel FIGEA, architecte D.P.L.G dirigeant de la société MF Architecture sise à Vigny, pour un montant de 9% des travaux, soit : 10 260€TTC.

Cette maîtrise d'œuvre comprendra les études d'esquisses et d'avant-projet, les études de projet, l'assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux, la direction des contrats de travaux, l'assistance au maître d'ouvrage pour la réception des travaux.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord.

B. SUBVENTION DE L'ETAT

Suite à la demande de subvention déposée en préfecture du Val d'Oise, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, l'Etat a accordé 41 386,18€ pour la réalisation de l'appartement.

C. EMPRUNT

Compte tenu du :

- faible endettement de la commune : 3 prêts clôturés depuis mai 2014 pour un montant de 2612€ / mois et 2 prêts en cours pour un montant de 2541€ / mois,
- taux d'encadrement actuel des prêts bancaires,

il est proposé aux membres du Conseil municipal de donner l'autorisation à Mr le Maire de contracter un prêt pour financer la construction de l'appartement et des investissements ultérieurs.

Dans ce contexte, après négociation, le Crédit agricole d'Ile de France s'engage à prêter 150 000€ à la commune, au taux de 1,17% et au choix pendant :

- 10 ans, soit : 1325€ de remboursement / mois avec 9000€ d'intérêts,
- 12 ans, soit : 1129€ de remboursement / mois avec 12 756€ d'intérêts,
- 15 ans, soit : 921€ de remboursement / mois avec 15 780€ d'intérêts.

Après leur délibération, les membres présents et représentés du Conseil municipal donnent à l'unanimité à Mr le Maire le soin de contracter auprès du Crédit agricole d'Ile de France un prêt de 150 000€, à rembourser en dix ans.

4) AGENDA D'ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Selon la loi handicap (moteur, visuel, auditif, mental) du 11 février 2005, la création d'un « Agenda d'Accessibilité Programmée » comprenant un calendrier précis et un engagement financier est **obligatoire** pour tous les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public qui ne respecteraient pas leurs obligations d'accessibilité au 31 décembre 2014 ».

- Le projet d'agenda de Grisy- les- Plâtres était à déposer en préfecture avant le 01 octobre 2015, pour être validé par le Préfet du Val d'Oise.

- Juin 2016 : Mr le Préfet relance la municipalité pour qu'elle lance au plus vite la création de son agenda, sous peine de pénalités de retard. L'ordre de prix pour la création de l'agenda est de 3000€.

Suite à cet agenda fixant la planification et le financement communal des travaux à entreprendre, ceux-ci seraient à réaliser dans les 3 à 4 ans à venir, voire 9 ans en cas de difficulté notoire.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour la création de cet agenda en demandant toutefois de prendre le soin de contacter plusieurs entreprises qui seraient chargées de l'étude, pour solliciter la moins onéreuse d'entre elles, dès l'instant où elle est agréée sur la liste référente de la Préfecture.

5) TARIF DE LOCATION DE L'ESPACE A FRANCOIS

Dans la mesure où les objectifs de location de l'Espace A François n'ont pas été atteints, il est proposé aux membres présents et représentés du Conseil municipal de minorer les tarifs de location de l'Espace et de mener une campagne de communication pour le faire connaître.

Après leur délibération, les membres présents et représentés du Conseil municipal s'accordent à l'unanimité sur :

A. TARIFICATION

- Location pour des expositions à caractère artistiques : *tarification divisée par deux soit* : 100€ du vendredi au lundi et 200€ du vendredi au lundi en huit. Un tarif de 50€ est créé pour les grisyliens du vendredi au lundi.
- Location pour des réunions et séminaires : *tarification inchangée soit* : 100€ / jour, 200€ / week-end, 400€ / semaine.

B. COMMUNICATION

- Locale.
- Vexin centre.
- Département.
- PNR.
- Presse locale.
- Associations d'artistes.
- Associations des métiers d'art

6) QUESTIONS DIVERSES

A. ACTIVITES PERISCOLAIRES

Le bilan des activités périscolaires 2015-2016 – Yoga, sabre japonais, lecture, généalogie, art floral et herbier – animées par des professionnels et des bénévoles du village ont remporté un vif succès auprès des enfants.

Une réunion de bilan s'est tenue fin juin avec des parents d'élèves, les animateurs des activités, des élus municipaux et le directeur de l'école. A l'exception de l'activité « sabre japonais », remplacée par du théâtre, les activités seront reconduites durant la prochaine année scolaire.

Mr le Maire annonce que :

- 61 enfants sont inscrits à l'école pour la prochaine année scolaire,
- La convention de mutualisation des moyens entre Cormeilles en Vexin, Frémécourt, Grisy-les-Plâtres et l'Education nationale est abandonnée à la demande de la municipalité de Frémécourt. Il est proposé de signer, en 2017, une convention de mutualisation des moyens entre Cormeilles en Vexin et Grisy-les-Plâtres et de contacter Génicourt pour conduire une telle démarche.

B. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE DU VAL D'OISE (SIMVO)

Suite à la délibération du Conseil municipal du 23 mars dernier portant sur son refus de consentir aux augmentations de cotisations qui seraient imposées par le syndicat intercommunal de musique et par ailleurs sur sa demande de retrait du syndicat, Mr le Maire fait part du courrier de contestation et de l'interrogation sur la légalité de la délibération précitée que lui a adressé J Maigret, présidente du SIMVO.

C. APPARTEMENTS COMMUNAUX

Des travaux d'entretiens sont à mener dans les appartements communaux, soit :

- le changement de la porte fenêtre de l'appartement loué à Mr Mathieu à partir du 1^{er} juillet 2016,
- le changement de deux radiateurs électriques hors d'usage dans l'appartement de Mme Hagar
- la pose de détecteurs de fumée dans tous les appartements communaux.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour ces travaux dont le coût estimé est de 2160€ HT.

D. MARE DE LA TUILERIE : DEVERSOIR DES EAUX DE PLUIES LOCALES

A la demande de la direction des routes du Conseil départemental du Val d'Oise, la commune d'Epiais- Rhus, propriétaire de la mare actuelle, doit l'agrandir en achetant un terrain voisin. De son côté, la direction des routes du Conseil départemental du Val d'Oise empièrera les fossés de la D22. A terme une convention entre Epiais –Rhus, Grisy-les-Plâtres et la direction des routes devra être signée.

E. DETERIORATION DES CAMERAS DE VIDEO PROTECTION DU PARC « LOISRS ET SPORTS ».

Mr le Procureur du Val d'Oise refuse de donner suite à la plainte déposée par la mairie et à l'enquête menée par la gendarmerie de Marines concernant la dégradation d'un bien public communal, accomplie par trois individus parfaitement identifiés par les caméras de surveillance du site.

Mr le maire propose de poursuivre les vandales avec l'aide de la protection juridique « MMA » de la mairie.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord.

F. ACCIDENTS D'AUTOMOBILES SUR LA ROUTE D' HARVILLERS.

Suite aux trop nombreux et graves accidents connus sur la D22, à la hauteur du calvaire du chemin du Bois Queris, S Borgeon, conseillère départementale, va demander des aménagements routiers à cet endroit mortifère. Mr le Maire doit lui adresser un courrier à ce sujet.

Après l'épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à **22h30**